

# Baccalauréat en travail social - Campus Laval

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-250-1-5
CYCLE	1 <sup>er</sup> cycle
TITRE OFFICIEL	Baccalauréat en travail social (B. Sc.)
TYPE	Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)
CRÉDITS	90 crédits
DURÉE	3 ans
COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2022	27.36

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Laval
-  Stages obligatoires
-  Menant à une accréditation professionnelle
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Cheminement international
-  Agréé par l'Association canadienne pour la formation en travail social
-  Accès à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec
-  Aussi offert au campus de l'UdeM à Montréal

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérientiels* du Bureau du registraire.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Marie-Eve Lamoureux 514-343-6111, poste 45184  
marie-eve.lamoureux@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission  
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

## Présentation

**Les problèmes sociaux tels que la pauvreté, l'isolement, les mauvais traitements envers les enfants, l'itinérance ou la violence vous touchent profondément ? Vous aimeriez améliorer la vie des personnes marginalisées ou en détresse sociale ? Vous épousez volontiers les causes liées aux inégalités sociales et recherchez la justice sociale ?**

Le travailleur social aide les individus, les familles, les groupes et les communautés qui éprouvent des difficultés. Il favorise leur implication active dans la résolution de leurs problèmes et participe au développement des ressources dont ils ont besoin pour se sortir de situations difficiles et vivre dans des environnements équitables.

## Objectifs

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

## Forces

- Ce baccalauréat donne accès à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.
- Un stage d'observation dès la 1<sup>re</sup> année afin de se familiariser avec le milieu professionnel.
- Des stages de formation pratique dans le réseau des services sociaux ou des organismes communautaires en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.
- Plusieurs cours donnés en petit groupe pour favoriser les échanges.
- La bourse Maurice-Moreau (1 000 \$), remise à des étudiantes de baccalauréat ou de maîtrise se distinguant par la qualité de leur dossier et leur engagement social.
- Une passerelle DEC-BAC pour les titulaires d'un diplôme technique collégial.
- Des cours à option touchant diverses problématiques sociales.
- L'École de travail social répond à toutes les normes de l'Association canadienne pour la formation en travail social.
- L'UdeM se hisse parmi les 100 universités par excellence au monde en sciences sociales aux classements Shanghai et NTU.

## Perspectives d'avenir

Les travailleuses sociales figurent actuellement parmi les professionnelles les plus recherchées dans l'ensemble du Québec et la tendance se maintiendra au cours des prochaines années. Les besoins se font de plus en plus pressants du côté des familles (pauvreté, violence, etc.) et des services de gérontologie et de maintien à domicile, et auprès des personnes souffrant de troubles mentaux.

Le baccalauréat spécialisé en travail social donne accès à l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec. L'appartenance à l'Ordre est d'ailleurs obligatoire pour porter le titre de travailleur social.

Secteurs d'activités :

- Centres hospitaliers
- Réseau de la santé et des services sociaux
- Centres d'accueil pour enfants, adolescents, adultes et personnes âgées
- Centres de réadaptation
- Écoles primaires et secondaires
- Groupes de femmes et associations de défense des droits sociaux
- Maisons de jeunes
- Ministères et cabinets privés, etc.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AGENT(E) D'ATTRIBUTION DE LA SÉCURITÉ DU REVENU**
- **AGENT(E) DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE**
- **AGENT(E) DE PROBATION**
- **AGENT(E) AU CLASSEMENT DES DÉTENU(S) DANS LES PÉNITENCIERS**
- **AGENT(E) D'ASSURANCE-EMPLOI**
- **TRAVAILLEUR(-EUSE) DE RUE**
- **TRAVAILLEUR(-EUSE) SOCIAL(E)**
- **TRAVAILLEUR(-EUSE) SOCIAL(E) EN SERVICE COLLECTIF**
- **CONSEILLER(-ÈRE) EN TOXICOMANIE**

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit attester d'une des formations suivantes :

Soit

- être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants:
  - DEC en sciences humaines
  - DEC en sciences, lettres et arts
  - DEC en sciences de la nature
  - DEC en techniques de travail social et avoir atteint l'objectif 022P (Méthodes quantitatives)
  - DEC en histoire et civilisation et avoir atteint l'objectif 022P (Méthodes quantitatives)

Soit

- être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC et
- avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme**, un cours préalable en statistique.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes** : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

## Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée et est répartie entre les différentes catégories de candidats.

## Statistiques d'admission au programme

## COLLÉGIENS (QUÉBEC)

DEMANDES	217
OFFRES	73
PLACES	33
COTE R	27,364

## AUTRES CANDIDATURES

DEMANDES	307
OFFRES	90
PLACES	47

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2022 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

## Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

## Remarques

- Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel. Toutefois, le statut à temps partiel n'est pas possible pendant les trimestres au cours desquels les candidats sont inscrits aux stages SVS 3021 et SVS 3121 (pour les étudiants du cheminement régulier) et SVS3715E et SVS 3121 (pour les étudiants du cheminement international) ainsi qu'aux cours concomitants à ces stages.
- Le titulaire d'un DEC en techniques de travail social peut se voir accorder des exemptions de cours (jusqu'à 24 crédits, sous réserve de la nature des cours suivis au DEC). Les renseignements additionnels à ce sujet sont fournis lors de la rencontre d'accueil obligatoire.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023

## Structure du programme (1-250-1-5)

Version 01 (A17)

Le cheminement régulier du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 75 avec 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Le cheminement international du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 76 avec 78 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 01 - TRONC COMMUN

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 62 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

#### Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 16 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SVS 1005	Initiation au travail social	1.0J	SVS 1109	Éthique du travail social 1	1.0J
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0J	SVS 1341	Méthodologie de la recherche	3.0J
SVS 1102	Analyse des politiques sociales	3.0J	SVS 2109	Éthique du travail social 2	1.0J
SVS 1107	Droits et travail social	3.0J	SVS 2111	Éthique du travail social 3	1.0J

**Bloc 01B Formation pratique**

Obligatoire - 34 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0J S	SVS 2107	Stage 2 implication et analyse	2.0
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0J	SVS 2108	Laboratoire d'intervention	3.0J
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0J	SVS 2577	Intervention de groupe 2	3.0J
SVS 1510	Introduction au travail social	3.0J	SVS 2578	Intervention collective 2	3.0J
SVS 1575	Intervention individu et famille 1	3.0J	SVS 3109	Synthèse et intégration	1.0J
SVS 1577	Intervention de groupe 1	3.0J	SVS 3121	Stage 3 consolidation partie 2	7.0
SVS 1578	Intervention collective 1	3.0J			

**Bloc 01C Formation pratique**

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SVS 2575	Intervention individuelle 2	3.0J
SVS 2576	Intervention famille et proches 2	3.0J

**Bloc 01D Approfondissement**

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SVS 1443	Travail social et pauvreté	3.0J	SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0J
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0J	SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0J

**Bloc 01Y Cours complémentaires**

Option - 3 crédits

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0	PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0S
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0J	PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0S
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0J	PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0J
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0J	PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0J
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0J	PSY 1045	Motivation et émotion	3.0J S
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0J S	PSY 1075	Psychologie sociale	3.0J S
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0J	PSY 2044	Stress et anxiété	3.0J S
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0	PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0J S
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0	REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
GER 3066D	Prévention de la maltraitance chez les aînés	3.0	REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
GER 3067D	Soutien à domicile des personnes âgées	3.0	REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0J
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0S	SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0J
IDI 2110	Intervenir avec les personnes ayant une DI	3.0J	SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0J
PHI 1400	Problèmes en éthique	3.0J	SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0J
PHI 1430	Éthique et politique	3.0J	TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0J	TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0J	TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0J	TXM 1200D	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0
POL 3170	Politiques environnementales comparées	3.0J	TXM 2000D	Troubles concomitants	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0J	TXM 2100D	Dépendances sans substance	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0J	TXM 3500	Entretien motivationnel et autres approches	3.0S
POL 3910	Genre et politique	3.0J	TXM 3530	Outils d'évaluation en dépendances	3.0S
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0S	VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0S
PPL 1080	Décolonisation de l'action à l'international	3.0J	VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0S
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0	VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0S
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0J	VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0J S
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0S	VIO 2015	Résolution de conflits	3.0J

**SEGMENT 75 - CHEMINEMENT RÉGULIER**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

**Bloc 75A Approfondissement**

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SVS 2101	Travail social et santé	3.0J
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0J

**Bloc 75B Champs et pratiques**

Option - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SVS 3015	Pratiques auprès des mineurs	3.0J	SVS 3517	Travail social et environnement	3.0J
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0J	SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0J
SVS 3184	Jeunesse et action communautaire	3.0	SVS 3742	Pratiques en santé mentale	3.0J
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0S	SVS 3746	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux	3.0
SVS 3275	Pratiques en santé	3.0	SVS 3747	Pratique en travail social : engagement étudiant	3.0
SVS 3356	Intervention de proximité	3.0J	SVS 37481	Pratiques spécifiques : projet international 1	0.0J
SVS 3362	Problèmes sociaux et institutions	3.0J	SVS 37482	Pratiques spécifiques : projet international 2	3.0J
SVS 3445	Pratiques en protection de l'enfance	3.0J	SVS 3853E	Pluralisme et intervention	3.0
SVS 3486	Pratiques d'émancipation	3.0J	SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0J

**Bloc 75C Formation pratique**

Obligatoire - 10 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SVS 3020	Séminaire de stage 3 partie 1	1.5J
SVS 3021	Stage 3 Consolidation partie 1	7.0
SVS 3120	Séminaire de stage 3 partie 2	1.5J

**SEGMENT 76 - CHEMINEMENT INTERNATIONAL**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 76A Approfondissement**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SVS 2101	Travail social et santé	3.0J
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0J

**Bloc 76I International**

Obligatoire - 16 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SVS 2106E	Pratique du travail social à l'étranger	3.0	SVS 3760E	Séminaire de stage 3 int. partie 2	1.0
SVS 3715E	Stage 3 à l'international	7.0	SVS 3853E	Pluralisme et intervention	3.0
SVS 3752E	Séminaire stage international	2.0J			

**Bloc 76Z**

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours au choix, si les 6 crédits du bloc 76A ne sont pas complétés.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Action communautaire	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-251-5-0	Jour
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Criminologie	Baccalauréat	90 crédits	1-065-1-0	Jour
Psychoéducation	Baccalauréat	90 crédits	1-210-1-0	Jour
Travail social - Campus Montréal	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-1	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants. Le baccalauréat offre un cheminement régulier et un cheminement international.

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire au cheminement international doivent compléter le processus de sélection défini par le Comité international de l'École de travail social et recevoir un avis favorable de ce Comité avant d'être effectif.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

L'étudiant qui s'est vu imposer un cours au moment de son admission doit le réussir au cours de la première année de formation.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement international* si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.